

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4 Juillet 2011 - Knoeringue

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
 - WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
 - WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
 - WEIDER Fabien, Michelbach le Bas
 - SCHMITT Fernand, Wentzwiller
 - BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
 - HAAB Monique, Hagenthal le Bas
 - PAPA Antoine, Folgensbourg
 - MULLER Hubert, Liebenswiller
 - FELZHALB Bernard, Liebenswiller
 - PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
 - DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
 - ROTH Fernand, Attenschwiller
 - LAMBERT Christian, Ranspach le Haut
 - MERTZ Véronique, Knoeringue
 - UEBERSCHLAG André, Knoeringue
 - ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
 - OSER Patrick, Leymen
 - LATSCHA Martine, Michelbach le Haut
 - GROELLY Caroline, Neuwiller
 - RUNSER Monique, Folgensbourg
 - WILT Corinne, Ranspach-le-Bas
 - HATTSTADT Viviane, Neuwiller
-

Assistent : Frédérique Miesch, Catherine Chéa-Royer, agents de développement.

Excuses : Mme Ott, Mme Bubendorff, Mme Troendle, M Delmond

Ordre du jour

I/ Approbation du PV du conseil du 6 juin 2011

II/ Environnement - Cadre de vie

- Rapport d'activités 2010 du service OM
- Dossier sentiers: autorisation de signer les conventions de passage avec les communes, associations foncières ou les propriétaires privés concernés par le projet
- Admissions en non valeur
- Décision modificative

III/ Finances

- Attribution du marché de fourniture et livraison de repas pour le multi-accueil Les Loustics
- Avenant N°1 au marché CET Electricité gendarmerie
- Renouvellement CEJ
- Renouvellement de contrats CUI
- Création de postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à mi-temps et d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à mi-temps
- Renouvellement lignes de trésorerie OM et Enfance

IV/ Divers

Monsieur le Maire André UEBERSCHLAG souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Comme de tradition en fin de séance, un moment convivial autour d'un verre sera proposé.

Monsieur le Président s'associe aux salutations et demande l'autorisation au conseil de procéder à des modifications de l'ordre du jour. Il convient de préciser certains points dans la vente des parcelles aux établissements Vogel, la vente est programmée mercredi 6 juillet 2011. Le conseil donne son accord à l'ajout de ces points.

2011.78. Vente des terrains de la ZAE les Forêts - Limitation de durée de la clause de résolution

Vu le cahier des charges de cession des terrains de la ZAE approuvé par le conseil communautaire du 7 février 2011

Vu la clause résolutoire qui est prévue dans l'acte notarié et qui fait l'objet d'une inscription au livre foncier en vue de garantir le respect des dispositions du cahier des charges de cession des terrains

LE Conseil Communautaire, à l'unanimité

ACCEPTE que la durée de validité de la clause de résolution soit limitée à 15 ans à compter de la signature de l'acte notarié de vente

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

2011.79 ZAE Les Forêts - Précision sur les références cadastrales des parcelles vendues à la SCI ATTEN

Vu la délibération du conseil communautaire du 4 avril 2011 autorisant la vente de 4 parcelles de la ZAE Les Forêts à Attenschwiller d'une contenance totale de 96.53 ares à la SCI Atten en vue d'y implanter les activités de l'entreprise Charpente Couverture Vogel

Vu le procès-verbal d'arpentage 161 établi par le géomètre Frantz et certifié par le service du cadastre de Mulhouse le 28 juin 2011

Il convient de préciser les numéros définitifs des parcelles qui seront effectivement cédés à la SCI Atten, les autres termes de la délibération du 4 avril 2011 demeurent inchangés

LE Conseil Communautaire, à l'unanimité

PRECISE que conformément au Procès-verbal d'arpentage certifié le 28 juin 2011, les parcelles vendues à la SCI ATTEN sont les suivantes :

Commune d'Attenschwiller - section 8 N° 146/117 d'une contenance de 24.02 ares formant le lot N°11

Commune d'Attenschwiller - section 8 N° 147/117 d'une contenance de 18.81 ares formant le lot N° 12

Commune d'Attenschwiller - section 8 N° 148/117 d'une contenance de 22.96 ares formant le lot N°13

Commune d'Attenschwiller - section 8 N° 149/117 d'une contenance de 30.74 ares formant le lot N°14

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

2011.80 Gendarmerie - Avenant au marché électricité - Avenant N°1 - Sté CET

Melle Miesch explique que dans le document « référentiel des besoins » fourni par la gendarmerie et qui a servi de base à la rédaction des dossiers de consultation des entreprises, une page était manquante. Cette page manquante précisait que l'enceinte de la gendarmerie devait être éclairée.

Un devis a donc été demandé à l'entreprise en charge de l'électricité - CET pour réaliser ces travaux complémentaires.

Ces travaux faisant partie intégrante du programme des travaux à réaliser pour livrer le bien de manière conforme à la volonté des gendarmes, il est nécessaire d'approuver le devis qui constitue l'avenant N°1 au lot 16 de la gendarmerie.

Il est précisé que malgré cet avenant l'enveloppe des travaux du programme gendarmerie fixée à 2 026 000 euros TTC par le conseil communautaire ne sera pas dépassée.

VU l'avis du Directoire réuni le 4 juillet qui a procédé à l'examen du devis

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE la signature de l'avenant N°1 au marché électricité pour un montant de 10 817.82 € TTC faisant ainsi passer le marché de 90 896 € à 101 713.82 € TTC

AUTORISE le président à réaliser toutes formalités nécessaires

2011.81 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - 2010

OUI les explications de Madame Catherine CHEA,

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concernant la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau,
CHARGE le Président de tenir à la disposition du public ledit rapport ainsi que sa diffusion dans les mairies.

Monsieur Pfendler regrette que l'accès à la déchetterie soit devenu payant pour les agriculteurs. Les agriculteurs sont gênés pour évacuer les bâches agricoles. Il lui est répondu que les bâches agricoles sont des déchets professionnels et que la fédération organise des tournées gratuites de ramassage de ces bâches. Si le cadencement des tournées de ramassage n'est pas adéquat, il convient d'en informer la fédération. Monsieur Pfendler estime que compte tenu de l'excédent de fonctionnement du budget OM, on aurait pu envisager de ne pas mettre en place une tarification pour les agriculteurs, d'autant plus que les agriculteurs travaillent à la gestion de nos espaces et paysages.

2011. 82 Convention de passage avec les communes, associations foncières, propriétaires privés, pour le balisage de sentiers de randonnée pédestre

Vu le projet de balisage de sentiers de randonnée pédestre sur le territoire et la CCPS

OUI l'exposé de Monsieur le Président

LE Conseil Communautaire, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer les conventions de passage avec :

- les communes,
- les associations foncières
- les propriétaires privés

PRECISE que la convention a pour objet de fixer les engagements et responsabilités de chacun

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

La commune d'Hagenthal le Bas informe les membres du conseil qu'elle n'est pas hostile au projet de sentiers mais elle estime qu'une concertation plus large entre les acteurs concernés, notamment les chasseurs doit être entreprise avant de figer un quelconque tracé. Mme Troendle informe les membres du conseil que les travaux de réalisation des circuits se feront par phase. Les communes disposent donc d'un délai pour affiner le tracé des sentiers de découverte et discuter avec les personnes concernées par le projet.

2011.83. Admission en non valeur - budget annexe OM

VU la demande de Madame le Percepteur d'accepter en non valeur certaines sommes sur le budget annexe ordures ménagères

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'accepter l'admission en non valeur des sommes suivantes :

Exercice 2006

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	REDUCTION	CAUSE
GERBER David	42 avenue Souprosse	68220	HAGENTHAL LE BAS	63.36 €	Pas adresse, poursuites impossibles
MARSALETTA Denis	24 rue de Blotzheim	68730	MICHELBAACH LE BAS	63.36 €	Impécunieux-Aucune possibilité de recouvrer les sommes

Exercice 2008

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	REDUCTION	CAUSE
WIRTHGEN Peter	4 rue du Lertzbach	68220	HAGENTHAL LE BAS	88.08 €	Pas adresse, poursuites impossibles

Exercice 2008

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	REDUCTION	CAUSE
KOPCINSKI Peter	12 rue Bellevue	68220	LEYMEN	98.40 €	Départ vers l'Etranger

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

2011.84 Décision modificative N° 2 - Budget Ordures Ménagères

Suite à la fin des travaux de la déchetterie de Michelbach le Haut et de certains sites de déchets verts, il convient de procéder au transfert des écritures passées aux comptes 2031 et 238 vers le compte 2151, pour ce faire il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits adéquats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative N°2 au budget ordures ménagères 2011 :

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
R 2031/041	0 €		1 300 €	1 300 €
R 238/041	0 €		15 100 €	15 100 €
D 2151/041	400 000 €		16 400€	416 400 €

CHARGE Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires.

2011.85 Attribution du marché Fourniture et livraison de repas pour le multi-accueil Les Loustics de Ranspach le Bas

VU les explications de Frédérique Miesch exposant qu'une consultation a été lancée en vue de renouveler le marché de fourniture et livraison de repas pour le multi-accueil Les Loustics de Ranspach le Bas, qui prend fin le 10 août 2011,

VU l'avis du Directoire réuni le 4 juillet qui a procédé à l'examen de l'offre réceptionnée et sa proposition de retenir l'offre de SODEXO,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché de fourniture et livraison de repas pour le multi-accueil Les Loustics de Ranspach le Bas à l'entreprise SODEXO de Metz pour un montant prévisionnel annuel de 16 974.95 € TTC.

AUTORISE le président à réaliser toutes formalités nécessaires

2011.86 Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse période 2011-2014

VU les explications de Frédérique Miesch rappelant que le Contrat Enfance Jeunesse est échu depuis le 31 décembre 2010,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

CONFIRME l'engagement de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau dans le développement des services enfance-jeunesse au bénéfice des familles de son territoire,

AUTORISE le Président à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,

AUTORISE le Président à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période 01/01/2011 au 31/12/2014, avec les Communes de Neuwiller, Michelbach le Haut et Ranspach le Bas et la CAF du Haut-Rhin.

2011.87 Renouvellement de postes en contrat aidé (CUI)

Monsieur le Président expose que 3 personnes travaillent actuellement au sein de la collectivité dans le cadre de contrats aidés. Ces contrats arrivent prochainement à échéance et il convient de demander leur renouvellement.

VU la possibilité donnée aux collectivités territoriales d'embaucher des contrats aidés pour permettre la réinsertion de personnes rencontrant des difficultés à trouver un emploi

OUI l'exposé de Monsieur le Président, expliquant que les contrats aidés offrent la possibilité d'une prise en charge importante du salaire par l'Etat (65%)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de renouveler les 3 postes CUI actuellement en poste dans la collectivité pour une nouvelle durée de 6 mois

CHARGE le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

Il est exposé que les personnes actuellement employées en CUI répondent à des besoins réels (ouverture de la déchetterie, surveillance des enfants, intervention dans les crèches), ces personnes donnent en outre entière satisfaction dans l'accomplissement de leur tâche. Aussi, il est proposé que si le renouvellement en contrats aidés n'était pas accepté, les postes au niveau de la fonction publique soient créés et pourvus par les personnes actuellement en contrat.

2011.88 Création d'un poste d'adjoint d'animation à mi-temps

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget annexe Enfance de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ;

Vu le tableau des effectifs ;

VU les besoins de la collectivité en matière de personnel, et notamment le besoin de renfort au sein des équipes des multi-accueils Tom Pouce et Les Loustics,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet avec effet au 1^{er} septembre 2011 selon une quotité correspondant à 17.5/ 35^{ème} du temps plein.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

2011. 89 Création de 2 postes d'adjoint technique à mi-temps

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget principal de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ;

Vu le tableau des effectifs ;

VU les besoins de la collectivité en matière de personnel, et l'impossibilité de renouveler les postes de gardien de déchetterie et d'agent technique polyvalent actuellement en CAE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE la création de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet avec effet au 1^{er} août 2011 selon une quotité correspondant à 17.5/ 35^{ème} du temps plein.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

2011. 90 - Augmentation de la capacité d'accueil Multi accueil Tom Pouce

Vu le contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2011-2014

Vu les demandes insatisfaites de garde de jeunes enfants sur le territoire de la Porte du Sundgau

Vu le plan crèche pluriannuel d'investissement de la CAF qui prévoit des aides pour les travaux liés à une augmentation de capacité d'accueil des établissements de la petite enfance

Vu le coût de fonctionnement engendré par l'accueil de 10 enfants supplémentaires au sein du multi accueil Tom Pouce qui est estimé à 5 000 € annuellement de reste à charge pour la collectivité

L'accueil de 10 enfants supplémentaires ne peut être envisagé qu'à la condition de disposer des locaux attenants de l'ancienne poste afin d'y installer le RAM- relais assistantes maternelles-. Par ailleurs, à l'occasion de ces travaux d'agrandissement, la problématique de l'isolation thermique sera traitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACTE l'augmentation de capacité de 10 enfants supplémentaires au sein du Multi accueil Tom Pouce

CHARGE Monsieur le Président de prendre l'attache de la Commune d'Hagenthal le Bas en vue de convenir de la possibilité de récupérer les locaux de l'ancienne Poste attenants au Multi accueil Tom Pouce et des modalités financières et administratives afférentes (location, vente.....).

CHARGE Monsieur le Président d'entreprendre toutes démarches utiles pour la concrétisation de ce projet et d'adresser toute demande de subvention utile (contrat territoire de vie, Plan crèche d'investissement, DETR...)

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

2011. 91 - Lignes de trésorerie - Budgets Ordures Ménagères et Enfance Jeunesse

Vu les besoins de trésorerie sur les budgets Ordures Ménagères de 350 000 € compte tenu du décalage dans l'encaissement des redevances et de 700 000 € sur le budget enfance compte tenu du différé important dans le versement des aides dues par la CAF

Vu les réponses des organismes bancaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de souscrire deux lignes de trésorerie : 350 000 € pour le budget OM, 700 000 € pour le budget Enfance auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- **Durée : 1 an à compter du 01^{er} août 2011**
- **Taux d'intérêt : EONIA + 0.80 % de marge**
- **Paiement des intérêts : par trimestre**
- **Commission d'engagement : 0.10%**

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires et l'autorise à signer les contrats afférents à ces lignes de trésorerie

ROTH Fernand

PFENDLER Pierre

DREYER Bernard

OSER Patrick

MULLER Hubert

FELZHALB Bernard

MERTZ Véronique

UEBERSCHLAG André

LATSCHA Martine

GROELLY Caroline

BAUMGARTNER Paul

ACKERMANN Roland

WEIDER Fabien

WOHLFARTH Denise

WOLGENSINGER André

WIEDERKEHR Denis

HAAB Monique

SCHMITT Fernand

WILT Corinne

PAPA Antoine

HATTSTADT Viviane.

RUNSER Monique

LAMBERT Christian